

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 juillet 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juillet 2017 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal TURRI.

Etaient présents : Mme Anne BEZARD, M. Jean Luc MULLER , M Roland ZELLER, Mme Rachel BUTSCH, MM. Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absents excusés: Mmes Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, MM. Jean Maxime POMMERY et Alexis BASSO

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DESIGNE Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2017
2. Affaires financières
 - 2.1. Décisions modificatives
3. Urbanisme
 - 3.1. Permis de construire
 - 3.2. Certificat d'Urbanisme
4. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
5. Communications et Informations

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 juin 2017

Le compte rendu de la séance ordinaire du 13 juin 2017 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2° AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Décision modificative

Lors du vote du Budget Primitif le 3 avril 2017 il a été décidé de verser une subvention de 50 € à la Fondation du Patrimoine. Or selon leur barème établi la commune de STETTEN devrait verser la somme de 55 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

PREND ACTE du montant notifié de la subvention au profit de la Fondation du Patrimoine à savoir 55 €

APPROUVE la décision modificative pour le budget principal de l'exercice 2017, équilibrée en dépenses de fonctionnement et qui peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement

- * 6574 A affecter après DM - 5 €
- * 6574 Fondation du Patrimoine + 5 €

3° URBANISME

Monsieur Jean Luc MULLER, Adjoint COMMUNIQUE les demandes d'urbanisme suivantes :

3.1. Permis de Construire

Communication de la nouvelle demande de Permis de Construire déposée par Madame Marie Thérèse LETIENNE pour la construction d'une remise hangar de 33,96 m² accolée à la maison sise 10A rue de la 1^{ère} Armée

3.2. Certificat d'Urbanisme

Communication d'un Certificat d'Urbanisme d'information déposé par la SCP BAUER et MENDEL, Notaires pour la parcelle sise rue de la 1^{ère} Armée section 1 n° 254/86.

4° Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

4.1. Demande d'adhésion

VU les articles L.5211-18

VU l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1989 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Héisingue du 219 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectare provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint Louis ;

VU la délibération du Comité Syndical du 27 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire de la cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint et Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée modification territoriale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EMMET un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint Louis,

DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

5° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1. STETTEN – HECHINGEN

Monsieur le Maire informe qu'une délégation du Conseil Municipal a répondu à l'invitation de la Commune de Stetten-Hechingen en Allemagne et s'est rendue à la fête « Europa zu Gast in Stetten » les 8 et 9 juillet 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement soit

- 206,80 € pour le mini bus loué après de Hyper U à Sierentz
- 48,48 € pour refaire le plein de carburant avant de rendre le véhicule
- 360 € pour l'hébergement

Les sommes de 48,48 € et de 360 € ont été avancées par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de remboursement à Monsieur le Maire de la somme de 408,48 €

5.2. SIFOREM

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIFOREM, Syndicat de commercialisation du bois de la région Mulhousienne qui va être dissous car depuis 2016 l'ONF a déployé un nouveau logiciel qui ne permet plus de vendre du bois pour le compte d'un syndicat non propriétaire. La dissolution du SIFOREEM est prévue pour fin 2017 et une réunion extraordinaire aura lieu le 12 septembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EN PREND acte

5.3. SYNDICAT D'ELECTRICITE ERT DE GAZ DU RHIN

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EN PREND acte.

5.4. CARTE COMMUNALE

Suite à la décision du 13 juin 2017 Monsieur le Maire va rencontrer la semaine prochaine les services de l' ADAUHR pour étudier pour les parcelles situées côté ouest de la rue des Prés la possibilité d'ouvrir la profondeur de construction à 60m.

5.5 BENNE

Monsieur Jean Luc MULLER, Adjoint explique que les bennes papier ont mis plus d'une semaine à être vidées malgré ses interventions auprès de Saint Louis Agglomération. Monsieur Muller le regrette. car il est difficile d'inciter la population à déposer les papiers dans les bennes si elles sont pleines.

Monsieur le Maire informe qu'une 3^{ème} benne a été posée sans en informer au préalable la mairie. Une plateforme en béton a été faite et les bennes y sont posées. Ceci facilite le nettoyage autour des bennes. La nouvelle benne n'a pas pu être posée sur cette plateforme.

5.6. GITE RURAL

Monsieur Christian FUCHS informe que la maison sise 1A rue du Général de Gaulle deviendra à compter du 1^{er} septembre 2017 « Gite rural 4 épis ». Elle pourra être louée à la nuitée ou à la semaine.

5.7. SAINT LOUIS AGGLOMERATION – REUNION DES COMMISSIONS

Suite à la proposition de Monsieur le Maire lors de la dernière séance il donne la parole pour un petit compte suite aux réunions des commissions à Saint Louis Agglomération

Monsieur Jean Luc MULLER donne un compte rendu de la réunion « mutualisation des moyens » chaque ancienne communauté de Communes a présenté tout le matériel qui est à sa disposition. La commission

après cet état des lieux devra réfléchir comment organiser la mutualisation puis présenter un projet à valider au Conseil de Communauté.

5.8 CHAISES

Madame Anne BEZARD, Adjointe informe que les chaises d'occasion achetées auprès de Meriangarten, pour des manifestations vont être livrée le mercredi 12 juillet et organise la réception de ce matériel.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.